

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 26 MARS 2015

Absentes et excusées : S. MAHIEU, Conseillère.
A. LINGLIN, Directrice générale

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur BAUWENS invite l'assemblée à faire une minute de silence en mémoire de Jean-Mary VIVIER, décédé ce lundi 23 mars 2015, très présent dans la vie associative de Péronnes.
Il présente à Jean-Bernard VIVIER ses sincères condoléances au nom de l'assemblée.

Monsieur BAUWENS remercie ensuite les membres de la délégation Polonaise de leur présence.

1. Finances communales

Monsieur BAUWENS présente le point.

Le Conseil Communal est invité à approuver la conclusion des emprunts suivants auprès de la SA Belfius Banque :

- Emprunt pour les travaux Abords de la maison rurale de Calonne - montant de 140.000 euros – Durée : 20 ans
- Emprunt pour les honoraires Vincent Carbonnelle pour Travaux de la maison rurale de Calonne – Montant de 55.000 euros – Durée : 10 ans
- Emprunt complémentaire pour les travaux d'égouttage PT rue de l'Angle à Péronnes – Impétrants – Montant de 20.000 euros – Durée : 20 ans

Un emprunt supplémentaire est ajouté à la liste.

Monsieur BAUWENS a omis de demander l'avis à l'assemblée sur l'ajout de ce point
Monsieur VINCENT le lui fait remarquer.

Monsieur BAUWENS propose donc l'ajout de l'emprunt suivant : emprunt pour le remboursement de l'escompte 1589 – maison du Peuple de Calonne – 1^{ère} phase – d'un montant de 118.735,66 € en 20 ans.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ces 4 emprunts.

Agent traitant : Carine DUDANT
Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Zone de secours

Monsieur BAUWENS présente le point.

Le Conseil Communal est invité à approuver le transfert de la dette à la Pré-zone de Secours Wallonie Picarde au 1^{er} janvier 2015.

Ce transfert concernant les emprunts suivants :

Numéros	Objet	Montant	Année d'échéance	Solde dû au 01/01/2015
---------	-------	---------	------------------	------------------------

1265	achat d'une auto échelle EAL 20	226.896,94 €	2020	92.661,94 €
1599	Achat d'un compresseur air à respirer haute pression	17.074,55 €	2022	13.898,88 €
	TOTAL	243.971,49 €		106.560,82 €

Monsieur VINCENT demande si l'arsenal des pompiers est complètement payé.

Monsieur BAUWENS répond par l'affirmative puisqu'il ne se trouve pas dans les liste des emprunts à transférer à la zone de secours. Il précise que tous les arsenaux vont retourner à la zone. Le nôtre sera évalué par le Comité d'Acquisition.

Monsieur VINCENT précise que ce sont les communes qui vont payer tous ces bâtiments.

Monsieur BAUWENS répond par l'affirmative. Il précise que la dotation va augmenter l'an prochain.

Agent traitant : Carine DUDANT
Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Zone de police

Dotation 2015 à la Zone de Police du Tournaisis

Le Conseil communal est informé qu'en date du 22 décembre 2014, Monsieur le Gouverneur de la Province a approuvé la contribution financière 2015 de la Ville d'Antoing à la Zone de police du Tournaisis, au montant de 684.082,71 € à titre principal, et au montant de 20.101,39 € à titre complémentaire.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Travaux communaux

Monsieur DESMET présente le point.

Travaux d'aménagement et de mise en conformité technique du Foyer Socioculturel d'Antoing – Lot 1 électricité et éclairage – entreprise BALTEAU – supplément de prix.

Suite au nouvel article 104 du RGIE, article qui n'était pas encore d'application lors de l'approbation du cahier spécial des charges par le Conseil, l'entreprise BALTEAU nous a remis un supplément de prix de 11.035,13 € HTVA (13.352,51€ TVAC) qui constitue la mise en application des nouvelles normes en vigueur sur la pose de matériel non halogène.

Le montant de la commande était de 127.233,57 € TVAC.

Le nouveau montant est donc de 127.233,57 € TVAC + 13.352,51€ TVAC =140.586,08 € TVAC.

Il y a une augmentation de plus de 10% (10,4%).

Monsieur DESMET précise que cette augmentation était imprévisible.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

5. Marchés de services

Monsieur DESMET présente les points.

- a) Rénovation urbaine du Quartier du Centre – Démolition et reconstruction des 2 immeubles 35-37 – Grand Rue – Mission d’auteur de projet - Avenant au Contrat d’honoraires : examen – décision ;

Le Collège du 06/08/2008 a désigné Monsieur Stéphane DORCHIES pour exercer la mission d’auteur de projet pour les travaux de démolition et de reconstruction des immeubles sis à la Grand Rue 35-37 à Antoing, au taux d’honoraires de 6,6 % du montant des travaux.

En 2014, le permis étant périmé, et suite à des modifications du projet, Monsieur DORCHIES nous a transmis une proposition d’avenant à son contrat d’honoraires du 06 août 2008.

Ces nouveaux honoraires sont de 10,60 % HTVA du montant final des travaux pour la mission complète. (Le marché a été attribué à TRADECO pour un montant de 1.085.341,02 € TVA Comprise).

Ces suppléments de mission sont les suivants :

- Adaptation du projet initial en fonction des nouvelles normes PEB ;
- La modification complète du projet d’exécution ;
- Le nouveau dossier complet de demande de permis d’urbanisme ;
- Les adaptations au cahier spécial des charges et au métré lors de la phase chantier.

Monsieur BAUWENS rappelle que les plans initiaux avaient été réalisés par feu l’architecte Jean-Marie HENNARD.

Monsieur VINCENT regrette que l’on ait perdu tant de temps dans ces dossiers, il précise que la commune a sa part de responsabilité. Il souhaite que ce dossier soit clôturé rapidement, car ces aménagements représentent un plus pour la Grand Rue et son voisinage. Il précise que s’il y a mission supplémentaire, il y a forcément honoraires supplémentaires.

Monsieur BAUWENS précise que dans le projet des 2 X 3 maisons, un des deux architectes a démissionné, ce qui occasionne du retard dans le dossier.

Monsieur DESMET précise que rien que pour avoir une convention d’accord entre l’architecte démissionnaire et celui qui reprend le projet, cela prend déjà quelques mois.

Monsieur VERSCHEURE demande s’il n’aurait pas été plus simple de confier le dossier à un privé.

Monsieur BAUWENS signale que l’on a des subsides pour ces dossiers.

Il précise qu’au niveau urbanistique c’est compliqué également, même en ne faisant que ces modifications à l’intérieur du bâtiment.

Par 15 OUI et 3 ABSTENTIONS (GO), le Conseil Communal approuve ce point.

- b) Rénovation urbaine du Quartier du Centre – Démolition et reconstruction des 2 immeubles 35-37 – Grand Rue – Mission de responsable PEB – Avenant au contrat d’honoraires

Le Collège du 27/09/2011 a approuvé le contrat d’honoraire de Monsieur Nicolas BRABANT relatif à la mission de responsable PEB pour les travaux de démolition et de reconstruction des immeubles sis à la Grand Rue 35-37 à Antoing, pour le prix de 3.000 € (3.630 € TVA Comprise) .

Suite à la nouvelle demande de permis d’urbanisme (permis périmé) relatif à la démolition et à la reconstruction des 2 immeubles 35-37 à la Grand rue, et que cette demande nécessite l’introduction d’un nouvel engagement PEB selon les nouvelles réglementations PEB en vigueur, Monsieur Nicolas BRABANT doit maintenant appliquer le projet aux normes PEB actuelles et au logiciel PEB actuel.

Il en découle donc des prestations et honoraires supplémentaires.

Monsieur BRABANT propose donc pour ces prestations supplémentaires un avenant à notre convention d’honoraires du 1^{er} juin 2011, correspondant à un montant supplémentaire de 1.900 € Hors TVA. Le total du montant des honoraires est donc de 4.900 € Hors TVA.

Monsieur VIVIER précise que l’on repart de nouveau à zéro avec un PEB réévalué, mais qu’il n’y a toujours pas d’avenir sur la faisabilité de ce projet. Pas d’échéance, ni de certitudes.

Monsieur BAUWENS précise que l’ensemble sera démoli dans le 2^{ème} trimestre 2015. Il précise que ce chantier sera clôturé dans le courant 2016.

Monsieur VIVIER signale que plus on attend, plus cela va coûter cher.

Par 15 OUI et 3 ABSTENTIONS (GO), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Mélanie VANDEN BULCKE

Politique responsable : Thierry DESMET

6. Commission Rénovation urbaine

Monsieur BILLOUEZ présente ce dossier.

Abrogation de la commission de Rénovation urbaine

Vu l’article 173 du CWATUPE stipulant « Le conseil communal élabore le dossier de rénovation urbaine avec la commission communale ou, à défaut, avec la commission locale de rénovation urbaine et des représentants des habitants du quartier où s’inscrit son périmètre de rénovation » ;

Vu la délibération du Conseil communal du 20 février 1992 décidant d’instituer une commission communale de rénovation urbaine ;

Considérant que les personnes désignées au sein de cette commission ne font plus partie des institutions qu'elles représentaient, qu'en outre les habitants du quartier de l'époque tout comme les commerçants participant à cette commission ne résident plus ou n'exercent plus au sein de ce périmètre ;

Considérant que la CRU a été créée à l'époque car il n'était pas question d'instituer une CCATM ;

Que la composition de la CRU n'a jamais été renouvelée ;

Considérant qu'une CCATM a été instituée par le Conseil communal en date du 20/12/2007, que celle-ci a été renouvelée par décision du Conseil le 30/05/2013 ;

Considérant que tous les dossiers de projets dans le périmètre de la rénovation urbaine ont été présentés en CCATM, que cette dernière connaît donc bien la problématique ;

Considérant que plusieurs membres de la CCATM résident au sein du périmètre de rénovation urbaine ;

Qu'il convient de ne pas multiplier inutilement les commissions autour du même thème ;
Considérant par ailleurs, que l'opération de rénovation urbaine touche à sa fin ;

Qu'il n'est plus question d'introduire de nouveaux projets ;

Il est proposé au Conseil communal d'abroger la commission de rénovation urbaine et de transmettre cette décision à la DGO4

Monsieur VINCENT déplore que cette commission disparaisse et trouve les arguments de ce dossier un peu léger. Il précise qu'il y a quand même encore des projets (2 X 3 maisons, parking). Il demande à être attentif à cette finition qui va donner un réel cachet au centre-ville.

Monsieur BAUWENS précise que là encore il y a un nouvel architecte, car entre temps, le précédent a pris sa pension.

Monsieur VINCENT précise qu'il y a encore du boulot et demande à être tenu au courant au Conseil Communal, même si des réunions de CCATM sont organisées.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE
Politique responsable : Claudy BILLOUEZ

7. Subsides aux sociétés

Il est proposé au Conseil Communal d'accorder les subsides suivants :

- a) Harmonie Royale Concorde – école de musique et orchestre des cadets - montant 4.000 € pour 2014 ;
- b) Comité des Usagers du Centre de Lecture Publique - montant de 620 € pour 2014 ;
- c) Cercle Horticole d'Antoing - montant de 250 € pour 2015 ;

d) ASBL Jardins Bios du Hainaut - montant de 500 € pour 2015

e) Bourleux du Français - montant de 125 € pour 2015.

Monsieur COURTOIS fait état de la diversité des documents remis par les demandeurs, il remarque que beaucoup thésaurisent ces subsides.

Il précise que les Bourleux du français ont demandé 150 €.

Monsieur BAUWENS précise qu'un surplus n'est pas prévu au budget de cette année.

A l'unanimité, ces 5 demandes de subsides sont approuvées.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller Communal Jean-Bernard VIVIER

Dossiers gérés par IDETA sur le territoire de la commune : demande d'information.

1) Zone Delta

2) Master plan du grand Large

3) Centre nature et Sports

Monsieur VIVIER signale être informé du suivi par Ideta de ces 3 dossiers.

Monsieur BAUWENS précise qu'Ideta sera reçu à la commission du Conseil Communal du 20 avril prochain.

Monsieur VIVIER précise qu'il veut que ce point soit également repris dans l'ordre du jour du Conseil Communal du mois d'avril, pour en informer les citoyens.

Monsieur BAUWENS précise que ce sera le cas.

Ce point est reporté à la commission élargie prévue le lundi 20 avril 2015 à 18 heures, en présence des représentants d'IDETA, et à l'ordre du jour du Conseil Communal du mois d'avril.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 26 février 2015 a été transmis par voie électronique. A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 février 2015 est approuvé.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

12. Questions orales

- Monsieur BAUWENS précise que Madame DELEPINE, Bourgmestre ff le 03 avril 2015, se rendra chez le Gouverneur avec Madame le Directrice générale ff pour signer une convention d’octroi de subsides provinciaux à la commune d’un montant de 48.530,85 €.
 - Monsieur BAUWENS précise que le prochain Conseil Communal aura lieu le jeudi 30 avril 2015 au lieu du 23, à cause des vacances de Pâques. Le PNPE viendra y présenter son rapport d’activités.
 - Monsieur VINCENT demande si la somme à rembourser par la commune à Belgacom est bien confirmée. Il demande si l’Union des villes et communes préconise une autre action en justice.
Monsieur BAUWENS précise que oui. Il va se renseigner au niveau de l’UVCW.
 - Monsieur VINCENT demande des précisions par rapport au Pont Royal de Maubray.
Monsieur BAUWENS précise qu’une réunion a été organisée par les Voies Navigables et que la ville d’Antoing n’y a pas été conviée. Il précise que ce pont va être refait et qu’il sera un peu plus large pour permettre l’accès aisé des usagers faibles. Un courrier a été adressé déplorant que la Ville d’Antoing n’ait pas été invitée, ce pont se trouvant sur son territoire.
Monsieur VINCENT demande si l’on touche uniquement à l’assiette du pont.
Monsieur BAUWENS répond par l’affirmative, et que le Conseil Communal sera tenu au courant de l’évolution.
 - Monsieur VIVIER fait part qu’à la lecture des procès-verbaux de Collège reçus, il s’étonne d’apprendre que les enfants des écoles ne fréquentent plus la piscine à cause du coût. Il estime qu’il est primordial chez un enfant d’apprendre à nager.
Monsieur BILLOUEZ précise que cette décision a été prise également car les enfants étaient dans l’eau seulement 20 minutes, mais aussi pour limiter les séances durant l’hiver et ce en accord avec le corps enseignant. Il n’y a d’ailleurs pas eu de réactions négatives des parents. Le Collège a donc privilégié le sport en salle durant la période hivernale. La piscine reprendra belle et bien après les vacances de Pâques.
Monsieur VIVIER estime qu’il y avait moyen de trouver un arrangement avec la commune, et que les enfants n’avaient pas à en subir les conséquences. Il confirme que 20 minutes dans l’eau, cela ne sert à rien, mais que l’arrêt de la piscine pendant 4 mois est pire et simpliste. Il compte sur le Centre de Nature et Sports, mais encore faut-il qu’il se construise. Il précise que si un enfant se noie, vous aurez une part de responsabilité. « Ce problème des 20 minutes dans l’eau avait déjà été évoqué avec le prédécesseur de Monsieur BILLOUEZ, et la commune avait promis de trouver des solutions pour le bien des enfants ». Il précise que la région est dangereuse pour les enfants ne sachant pas nager et que l’école est parfois le seul moyen pour eux d’apprendre. Il estime qu’il est en partie de notre responsabilité de donner les moyens scolaires aux enfants de nos écoles d’apprendre à nager.
Monsieur BILLOUEZ lui précise qu’il est extrémiste de faire d’amalgame par rapport au fait que si un enfant se noie c’est de la responsabilité de la commune, tout ça parce que cet enfant n’a été que 20 minutes dans l’eau avec l’école, ou parce qu’il n’a pas fréquenté la piscine pendant l’hiver. Il estime que l’apprentissage de la natation incombe aussi aux parents, et que l’apprentissage scolaire seul est insuffisant pour qu’un enfant sache nager.
- ** S’en suit alors un échange houleux entre Messieurs BILLOUEZ et VIVIER.
- Madame Marie MAHIEU signale que les abords du tumulus se dégradent de plus en plus. Et demande ce que la commune compte faire.

Monsieur BAUWENS précise qu'il y a effectivement une convention avec les cimentiers prévoyant un aménagement avec les terres de découverte (piste VTT). Il y a lieu de prendre contact avec la SA Carrières d'Antoing.

- Madame Marie MAHIEU signale que le Ravel vers Bruyelle est rouvert mais via le trajet initial. Elle demande si tout est OK au niveau de la sécurité.

Monsieur BAUWENS signale qu'il va demander aux voies navigables de mettre une signalisation adaptée au niveau du port autonome pour éviter les accidents. Il serait possible également de demander la modification du circuit du Ravel pour éviter cette bande dangereuse par la suite.

- Monsieur VERSCHEURE signale que des sacs poubelle sont sortis n'importe quel jour de la semaine, et qu'il y a un canapé bleu dans la rue Neuve depuis quelques jours. Il demande si cela est normal.

Monsieur BAUWENS précise que la police a été prévenue et que le canapé a été déplacé. Il va inviter la police à verbaliser pour les sacs poubelle, mais il faut fouiller ledit sac pour bien savoir à qui il appartient. Ce n'est pas parce qu'il est devant un immeuble, qu'il appartient forcément à l'occupant de cet immeuble.

Monsieur BAUWENS rappelle que ce samedi aura lieu la journée de la propreté, événement qui a été dévié au Centre Administratif, vu les circonstances (funérailles de Mr VIVIER). Il signale qu'il compte sur la présence de tous. Il précise que c'est Monsieur Aurélien PIERRE qui gère cette journée.